

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8849
12 octobre 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 OCTOBRE 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 7412 du 2 octobre 1968 (S/8840), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 2 août 1968, vers 6 h 30, une patrouille des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Trapeang Robang (Tay Ninh) a tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur un village cambodgien situé dans la commune de Thnar Thnong, district de Roumdoul, province de Svay Rieng et à environ 800 mètres de la frontière. Une femme cambodgienne a été grièvement blessée.

- Le 3 août 1968, vers 5 h 45 et 7 h 25, le poste vietnamien de Dong Duc (Chaudoc) a tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le poste khmer de la Garde Provinciale de Bac-Nam, dans la commune de Prek Tonlea, district de Koh Thom, province de Kandal. Les murs et le toit du poste khmer ont été sérieusement touchés et une femme cambodgienne nommée Chap Ya a été blessée.

- Le même jour, vers 17 heures, les militaires américano-sud-vietnamiens du poste de Kaun Trom ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur deux membres de la milice cambodgienne en mission de patrouille dans le village de Kauk Sambor, commune de Russey Strok, district de Kompong Trach, province de Kampot. Ces tirs n'ont heureusement pas touché ces miliciens mais ont blessé un buffle appartenant à un habitant du lieu.

- Le même jour vers 18 heures, un groupe de soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Kaun Trom (Kien Giang) a fait une incursion dans le village cambodgien de Koh Sambaur situé à 300 m de la frontière, dans la commune de Russey Srok, district de Kompong Trach, province de Kampot. Plusieurs rafales d'armes automatiques ont été tirées par ces éléments. Aucune personne n'a été touchée, heureusement, mais une bufflesse appartenant à un habitant nommé Lok Loek a été blessée.

- Le 4 août 1968, vers 12 h 40, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Ben Koi (Tay Ninh) a tiré sur le territoire du Cambodge. Seize obus sont tombés dans la commune de Ampil, district de Romeas Eèk, province de Svay Rieng, se trouvant à 300 mètres de la frontière, blessant grièvement quatre habitants nommés : Puth Hol, Long Rceun, Faunh Sim, So Savon, âgés respectivement de 16 ans, 33 ans, 28 ans et 3 ans.

- Le 8 août 1968, vers 23 heures, environ dix soldats américano-sud-vietnamiens ont pénétré à 5 000 mètres environ à l'intérieur du territoire cambodgien dans le village de Svay Andaug, commune de Koh Sampaou, district de Peam Chor, province de Prey Veng, et ont enlevé cinq buffles appartenant aux habitants du village. Poursuivis par les forces de la défense cambodgiennes, ces soldats se sont repliés au Sud-Viet-Nam en tirant des coups de feu sur les poursuivants qui ont pu récupérer trois buffles.

- Le 9 août 1968, vers 6 h 15, une patrouille des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Rung Dau (Hau Ngia) a tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le village cambodgien de Bao Dung, commune de Bavet, district de Svay Teap, province de Svay Rieng, blessant grièvement un habitant.

- Le 10 août 1968, vers 10 h 15, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Queo-Ba (Hau Ghia) a tiré violemment sur le territoire du Cambodge. Une soixantaine d'obus sont tombés dans la commune de Prasat, à 1 500 mètres de la frontière, dans le district de Svay Teap, province de Svay Rieng. Un militaire et un habitant de ladite commune ont été grièvement blessés.

- Le 19 août 1968, vers 13 heures, les soldats américano-sud-vietnamiens du poste de Khan An en patrouille le long de la frontière, ont tiré des coups de feu sur les habitants de la commune de Prea Chrey, district de Koh Thom, province de Kandal. Ils se sont retirés peu après devant la riposte énergique des éléments de la défense cambodgienne.

- Le 21 août 1968, vers 1 h 30, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Vinh Dien a tiré sur le territoire du Cambodge. Trois obus sont tombés à 300 mètres du poste de la Garde provinciale de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng. Il n'y a heureusement pas de dégâts.

- Le même jour vers 12 h 30, un avion américano-sud-vietnamien a tiré plusieurs roquettes sur les troupeaux de buffles en pâturage près de la frontière

khméro-sud-vietnamienne dans le district de Kompong Chamlang, district et province de Svay Rieng, blessant grièvement deux d'entre eux.

- Le 22 août 1968, vers 4 heures, environ vingt soldats américano-sud-vietnamiens du poste de Ben Xoi (Tay Minh) en patrouille le long de la frontière, ont tiré sur les habitants cambodgiens qui étaient en train de s'adonner aux travaux champêtres à un endroit situé à 300 mètres de la frontière khméro-sud-vietnamienne dans la commune de Thner Thnong, district de Rumduol, province de Svay Rieng. Aucun habitant n'a été atteint mais deux buffles ont été mortellement blessés par ces tirs.

- Le 24 août 1968, vers 1 heure, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Cai Vang a tiré sur le territoire du Cambodge. Trois obus sont tombés à 500 mètres à l'intérieur du territoire dans la commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng.

- Le 25 août 1968, vers 11 heures, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Muong Salinh (Chaudoc) a tiré sur le territoire du Cambodge. Sept obus sont tombés à 800 mètres de la frontière dans la commune de Koh Kok, district de Peam Chor, province de Prey Veng.

- Le même jour vers 21 h 15, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Cai Vang a tiré sur le territoire du Cambodge. Deux obus sont tombés à 500 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien dans la commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng.

- Le 26 août 1968, vers 0 heure, l'artillerie américano-sud-vietnamienne de Cai Vang a tiré sur le territoire du Cambodge. Cinq obus sont tombés à 200 mètres environ de la frontière dans la commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng.

- Le 27 août 1968, vers 6 h 30, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Kaun Trom, a tiré sur le territoire du Cambodge. Deux obus sont tombés à 300 mètres de la frontière dans le village de Koh Chanlos, commune de Russey Srok, district de Kompong Trach, province de Kampot.

- Le même jour, vers 15 h 30, deux habitants nommés Kvan Touch et Preng Chet, de la commune de Pavet, district de Svay Teap, province de Svay Rieng, ont été grièvement blessés par l'explosion d'une roquette lancée par un avion américano-sud-vietnamien.

- Le 6 septembre 1968, vers 15 h 30, cinq hélicoptères et trois avions L-19 américano-sud-vietnamiens ont mitraillé la région de Wat Daung, district de Romeas Hèk, province de Svay Rieng, à 500 mètres environ à l'intérieur du territoire cambodgien. Après le mitraillage, trois des hélicoptères ont atterri sur le lieu pendant 15 minutes et ont enlevé un enfant de 10 ans nommé Meas Moeun.

- Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1968 vers 23 heures, l'artillerie américano-sud-vietnamienne du poste de Cai Muong a bombardé le poste cambodgien de la Garde provinciale de Koh Sko situé dans la commune de Koh Sampeou, district de Preah Sdach, province de Prey Veng. D'après les premiers renseignements reçus, plusieurs obus sont tombés aux environs du poste précité et un obus de 81 mm l'a atteint de plein fouet, blessant grièvement une femme et trois enfants âgés respectivement de 30 ans, 8 ans, 4 ans et un an. L'enfant âgé d'un an est décédé au cours de son transfert à l'hôpital.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre ces nouveaux actes d'agression commis par les forces américano-sud-vietnamiennes contre le Cambodge. Il a exigé que les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent fin immédiatement à de tels actes et qu'ils indemnisent les victimes.

Je sous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

